



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES
HAUTES PYRENEES

PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes, le 15 novembre 2018

Communiqué de presse : Manifestations du 17 novembre 2018 Perturbation de circulation à prévoir

Ce samedi 17 novembre 2018, des manifestations sont prévues dans le département des Hautes-Pyrénées.

Suite aux différents appels à mobilisation sur les réseaux sociaux, des difficultés de circulation pourraient intervenir aux abords des principales agglomérations (Tarbes, Trie-sur-Baïse, Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Lannemezan) et notamment au niveau des accès à l'autoroute A64 (Capvern, Lannemezan et Tarbes).

Si le droit de manifester est une forme de liberté d'expression, il doit cependant être concilié avec la liberté de circulation et le respect de l'ordre public.

Toute manifestation sur la voie publique doit être déclarée en préfecture, sous-préfecture ou mairie dans les communes hors des zones de police, au moins trois jours avant sa date. Cette déclaration est obligatoire et doit mentionner le parcours ainsi que les mesures prises par les organisateurs afin d'assurer la sécurité des personnes. Cette déclaration, n'est pas une demande d'autorisation, elle vise à rendre compatible la manifestation avec la préservation de l'ordre public.

La libre circulation des véhicules de secours, d'urgence et sanitaires ainsi que l'accès aux points vitaux doivent être respectés et assurés. Il est donc demandé aux manifestants de n'effectuer aucun blocage total.

Les participants aux mouvements organisés le 17 novembre prochain sont invités à faire preuve d'un **esprit de responsabilité et de prudence** dans les actions entreprises, pour éviter tout incident. La sécurité des manifestants mais aussi de tous les usagers de la route doit être une priorité.

La préfète des Hautes-Pyrénées appelle les usagers de la route à adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche des ralentissements, à faire preuve de civisme et de calme :

- adaptez votre vitesse
- respectez les distances de sécurité
- en fin de ralentissement, signalez votre présence par l'utilisation des feux de détresse.



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>